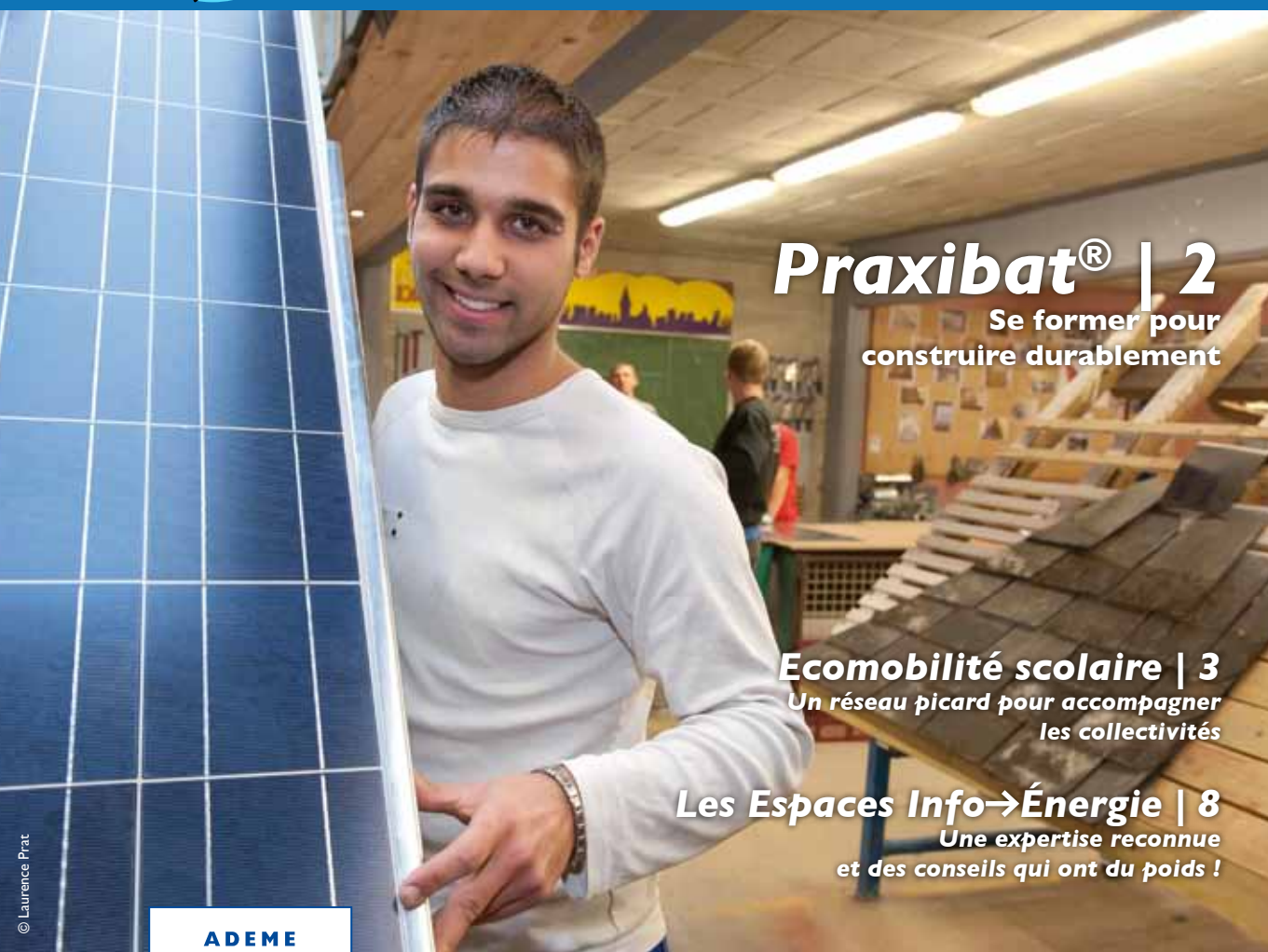


# En Coup de Vent

n° 15 | décembre 2012



**Praxibat® | 2**

*Se former pour  
construire durablement*

**Ecomobilité scolaire | 3**

*Un réseau picard pour accompagner  
les collectivités*

**Les Espaces Info→Énergie | 8**

*Une expertise reconnue  
et des conseils qui ont du poids !*

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

---

**LE JOURNAL D'INFORMATION  
DE L'ADEME EN PICARDIE**

## Praxibat® : se former pour construire durablement



**Pour pallier la pénurie de main d'oeuvre qualifiée et rendre plus attractifs les métiers du bâtiment,**

ADEME Picardie, le Conseil Régional et le Rectorat de l'Académie d'Amiens, ont lancé dès l'année scolaire 2006-2007 un programme de formation initiale des jeunes du bâtiment à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.

**Objectifs : permettre aux professeurs d'intégrer ces techniques dans leurs cours et surtout mobiliser les futurs professionnels du bâtiment autour de la notion de « qualité énergétique et environnementale du bâtiment ».**

Depuis, face au succès rencontré par les premiers programmes de formation (chauffe-eau solaire individuel, photovoltaïque, pompe à chaleur, FEE-Bat<sup>(1)</sup>) dans 13 établissements picards d'enseignement professionnel du bâtiment, l'ADEME et le Conseil régional de Picardie ont souhaité aller plus

loin. Ils ont ainsi confié en 2011 l'animation technico-pédagogique de ces programmes au CODEM.

Ce dispositif s'articule autour de :

- ✂ la mise à disposition de plates-formes techniques pédagogiques aux apprenants de la filière bâtiment (lycéens, apprentis, mais aussi demandeurs d'emploi en formation ou en reconversion, salariés ou artisans en formation continue),
- ✂ la formation des personnes amenées à exercer sur les plates-formes (principalement des professeurs) et à encadrer les sessions.

### DES PLATES-FORMES PÉDAGOGIQUES

Ces plates-formes pédagogiques sont destinées aux travaux pratiques et aux mises en situation professionnelle. Elles mettent à disposition des apprenants les matériaux qu'ils seront amenés à installer dans leur vie professionnelle ; elles accompagnent leur montée en compétence et développent leur employabilité.

D'ici fin 2013, les plates-formes pédagogiques de proximité de Picardie proposeront six domaines technologiques :

1. le solaire thermique (chauffe-eau solaire individuel)
2. le solaire photovoltaïque
3. le bois énergie (appareils indépendants et chauffage central)
4. les pompes à chaleur
5. le renouvellement de l'air (ventilation)
6. la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment.

Depuis 2008 et le lancement des premiers programmes, plus de **1400** attestations de compétence ont été délivrées aux jeunes apprenants et **160** professeurs ont été formés.

Cette opération picarde s'inscrit dans un dispositif plus large de formation mis en place par l'ADEME : **PRAXIBAT**<sup>(2)</sup>. L'objectif de ce dispositif national et de sa déclinaison régionale est de structurer «**l'apprentissage par la pratique**», en :

- ✂ dispensant des formations initiales et continues aux professionnels du bâtiment,
- ✂ mettant à niveau des plates-formes de travaux pratiques,
- ✂ formant aux nouvelles pratiques les enseignants destinés à exercer sur ces plates-formes.

En Picardie, le secteur du bâtiment représente un enjeu important au regard des consommations énergétiques et des émissions de CO<sub>2</sub>. Le secteur résidentiel représente 30% des consommations régionales. La Picardie est par ailleurs parmi les régions les plus jeunes de France. Elaborer des réponses de formation et améliorer l'image de la filière du bâtiment auprès des jeunes apprenants sont essentiels pour répondre aux besoins et aux évolutions du marché du travail et relever le défi de la transition énergétique.

[evelyne.journaux@ademe.fr](mailto:evelyne.journaux@ademe.fr)

(1) FEE : formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment - (2) PRAXIBAT : Plan régional d'investissements en plateaux techniques de travaux pratiques et Formations de formateurs des professionnels du bâtiment.



#### Plans de prévention et de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics

**ADEME / ECOBATP LR - Juillet 2012**  
Document d'accompagnement des conseils généraux pour la mise en place de leur plan de gestion des déchets de chantiers du BTP sur la base du retour d'expérience du Languedoc-Roussillon.



#### Fiches bonnes pratiques énergétiques en entreprises

**ADEME - Mars 2012**  
49 exemples de bonnes pratiques énergétiques pour les entreprises du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture classés par thème : bâtiment, chauffage, éclairage, logistique, transport... Chaque fiche détaille contextes & enjeux, démarche, bilan énergétique et économique.

SE DÉPLACER



## Ecomobilité scolaire, un réseau pour accompagner les collectivités

Depuis 2004, l'ADEME et le Conseil régional de Picardie, avec le concours de l'Académie d'Amiens, ont mis en place une politique d'incitation et de soutien aux collectivités locales et aux établissements scolaires qui souhaitent lancer des Plans de Déplacements Jeunes (PDJ).

Les objectifs des PDJ sont d'encourager, au travers d'une démarche de projet, les enfants et les parents à l'écomobilité (marche à pied, covoiturage, vélo...) notamment sur les trajets domicile-école.

Afin d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place des PDJ, l'ADEME et le Conseil régional ont formé un réseau d'acteurs associatifs répartis sur tout le territoire régional. Les PDJ permettent en effet d'inscrire et d'articuler des actions locales (Plans de Déplacements Urbains, Plans Climat, Agenda 21) avec les projets des établissements scolaires (E3D, Eco Ecole, Agenda 21 scolaire).

### DES EXPÉRIENCES RÉUSSIES

En 2011-2012, une première évaluation conduite par le CETE Nord Picardie pour le compte de l'Observatoire Régional des Transports a permis d'identifier les expériences réussies et de nouvelles orientations pour 2012-

2013. Cette évaluation est téléchargeable sur le site de l'ORT Picardie [www.ort-picardie.fr](http://www.ort-picardie.fr)

18 fiches de cas d'établissements sont également proposées. Ce travail vient d'être présenté le 4 décembre à Amiens lors d'une réunion technique d'échanges et de retours d'expérience organisée par l'ORT.

D'autres collectivités (Clermont, Ribecourt, Dreslincourt) se lancent à leur tour ou poursuivent ce type de démarches.

Vous pouvez retrouver les coordonnées des acteurs de ce réseau, regroupés au sein du réseau picard pour l'écomobilité, sur le blog :

[www.ecomobilité-ademe-picardie.fr](http://www.ecomobilité-ademe-picardie.fr)

Vous y trouverez les outils de communication et de sensibilisation mais aussi le type d'outils utilisés pour mener à bien vos démarches.

[yannick.paillet@ademe.fr](mailto:yannick.paillet@ademe.fr)



© Lycée Félix Faure



**Schéma régional climat-air-énergie 2020-2050 Etat / Région Picardie / ADEME- Décembre 2012**  
Pochette dédiée au SRCAE en Picardie comprenant : la synthèse de la démarche, l'état des lieux sur la situation et les politiques du climat, de l'air et de l'énergie, des scénarios concertés d'efficacité carbone et de développement des énergies renouvelables, un document d'orientations et le schéma régional éolien.



La notion de «**Responsabilité élargie du Producteur**» désigne le principe selon lequel le **producteur d'un produit est responsable tout au long de son cycle de vie et notamment de la gestion des déchets qui en résulteront.**

À la fin des années 80, pour faire face à la quantité croissante de déchets, il est devenu nécessaire de transférer au producteur du déchet la responsabilité financière de la gestion des déchets (principe du pollueur-payeur).

Pionnière du principe de REP, l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Économique) la définit comme un instrument de politique environnementale qui étend les obligations financières du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de déchet. La REP a rapidement été adoptée par l'Europe, qui la voit comme un moyen de :

- ✎ décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer son financement du contribuable vers le consommateur ;

- ✎ anticiper dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'éco-conception.

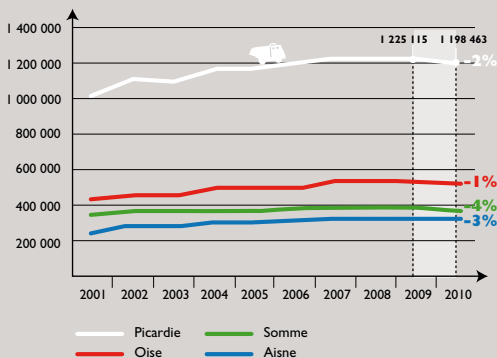
En France, le dispositif de filière REP a véritablement débuté avec le décret du 1<sup>er</sup> avril 1992 sur les déchets d'emballages. Les producteurs, comme les importateurs de produits et leurs distributeurs, ont la responsabilité de financer la collecte sélective, la valorisation et le traitement des déchets issus de ces produits.

Depuis le milieu des années 1990, ces «metteurs sur le marché» assument ces responsabilités seuls ou collectivement, via un éco-organisme de filière qu'ils mettent en place et dont ils assurent la gouvernance. Ils adhèrent et financent alors ces éco-organismes, qui - depuis la Loi Grenelle II - sont agréés par les pouvoirs publics, surveillés par un Censeur d'Etat et soumis à un cahier des charges publié par arrêté ministériel.

La France dispose de filières REP qui s'inscrivent dans le cadre d'obligations réglementaires européennes (DEEE, Emballages ménagers...) ou nationales (DASRI, Ameublement...). Il existe aussi des cas (agrofourmiture, cartouches d'impression bureautique...) où les industriels s'engagent dans une démarche purement volontaire. La France est actuellement le pays dans le monde, qui a le plus recours à ce principe de gestion avec une vingtaine de filières REP.



### Evolution du tonnage total de déchets ménagers et assimilés collectés en Picardie



Après une augmentation constante de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA), on observe depuis 2008 une stabilisation des tonnages produits. Ce palier de stabilisation se confirme en 2009 et une légère baisse est observée pour la première fois en 2010 (1 225 115 tonnes soit 647/ kg/hab/an en 2009 contre 1 198 463 tonnes soit 629 kg/hab/an en 2010).

Plusieurs raisons à cette évolution peuvent être évoquées : impact des programmes prévention des déchets menés par les collectivités qui couvrent 75% du territoire picard, ralentissement de l'activité économique et implication de l'ensemble des acteurs socio-économiques pour des comportements plus « économes ».

Cette tendance montre aussi que la baisse de la production de déchets est une évolution fragile qui doit être renforcée, avec le concours de tous les acteurs, sur l'ensemble des flux produits y compris ceux de déchèteries.

sophie.rouat@ademe.fr - aline.blin@ademe.fr

## CONSTRUIRE

# Bâtiments performants

## La mobilisation des entreprises face aux enjeux énergétiques

**La prise de conscience des enjeux énergétiques par les entreprises du bâtiment constitue la clé de voûte d'une mutation de ce secteur économique, sur le marché de la performance énergétique des bâtiments.**

Quelles que soient leur taille, leur spécificité, leur capacité, leur présence sur le marché, l'ensemble des entreprises du bâtiment va concourir à cette réussite.

L'obligation de réaliser ou rénover des bâtiments BBC ou à énergie positive, en lien avec la RT 2012 et la prochaine RT 2020 devrait générer la multiplication des groupements d'entreprises (TPE/PME) sur les territoires. Cette organisation nouvelle favorisera l'accès à des marchés de taille auxquels elles n'auraient pu répondre seules, et l'assurance d'une plus grande qualité des prestations, par une meilleure coordination des travaux.

Dans ce contexte, l'ADEME souhaite lancer un appel à candidatures régional « groupement d'entreprises en faveur de la performance énergétique des bâtiments » pour stimuler le regroupement des professionnels du bâtiment dans une logique d'adaptation et de modernisation des entreprises face aux enjeux de la performance énergétique dans le bâtiment.

Il s'agit d'accompagner les démarches permettant de :

- ✂ regrouper des compétences et des savoir-faire pluridisciplinaires acquis par les entreprises,
- ✂ renforcer la synergie entre les différentes parties prenantes d'un projet de construction ou de rénovation de bâtiments (bureaux d'études, architectes, maître d'œuvre, maître d'ouvrage et entreprises),
- ✂ systématiser une approche méthodologique structurée et collective pour la conception-réalisation-exploitation des bâtiments,
- ✂ amener la filière bâtiment à développer une « culture de projet ».

### SE REGROUPER POUR MIEUX CONSTRUIRE

L'appel à candidatures sera lancé début d'année 2013 et permettra d'accompagner financièrement les groupements d'entreprises dans leur démarche de structuration d'une offre globale. En outre il étoffera le catalogue d'opérations exemplaires, reproductibles à grande échelle pour atteindre les objectifs fixés par le volet « bâtiment » du Schéma Régional Climat, Air et Energie en Picardie (SRCAE) et contribuer à la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation (CPRDF).

christophe.roger@ademe.fr

### Transfert du prêt d'outils pédagogiques au CRDP et service éducatif

Depuis plus de 10 ans, la Direction régionale de l'ADEME proposait un service gratuit de prêt d'expositions et d'outils pédagogiques pour les associations, établissements scolaires, collectivités et autres entreprises. Afin d'optimiser le service et satisfaire les demandes toujours plus nombreuses, l'ADEME a décidé, depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, de confier le prêt de ses outils pédagogiques au CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique) basé à Amiens.

Dorénavant, si vous souhaitez emprunter des expositions ou autres malettes pédagogiques, il vous suffit de prendre contact avec le CRDP situé à Amiens (03 22 71 41 64 ou [mediatheque.crdp@ac-amiens.fr](mailto:mediatheque.crdp@ac-amiens.fr)) ou bien avec l'une des antennes du CDDP de l'Oise ou de l'Aisne.

De plus, si vous êtes enseignant, sachez qu'un service éducatif, mis en place à l'initiative du rectorat de l'Académie d'Amiens est à votre disposition chaque mercredi matin à l'ADEME pour vous accompagner dans la conception et la mise en œuvre de votre projet d'Education au Développement Durable : conception d'outils pédagogiques destinés au milieu scolaire, mise en place d'Agenda 21, actions de sensibilisation et formation initiale et continue, conférences...

cathy.dumont@fcvnet.net



© B.Véron / ADEME

## ÉCLAIRER

# Eclairage public : une rénovation nécessaire

**En France, l'éclairage public représente 50 % des consommations d'électricité des petites communes. C'est également la première source de nuisance lumineuse.**

**P**lus de la moitié du parc est composée de matériels obsolètes et énergivores et 40 % des luminaires en service ont plus de 25 ans. Il y a donc un réel besoin de rénovation et de mise en place de technologies efficaces qui permettraient une réduction de 50% à 75% des consommations actuelles.

Suite à la Table Ronde Nationale sur l'Efficacité Énergétique du 16 décembre 2011, l'ADEME s'est vue

confier la tâche d'aider financièrement les communes de moins de 2 000 habitants à rénover leur parc d'éclairage public. Un appel à projet a donc été mis en place pour sélectionner les dossiers éligibles.

## 244 PROJETS PRÉSENTÉS

Les candidatures ont été nombreuses : 244 communes ont présenté des projets de travaux. La plupart des demandes de l'Aisne et de la Somme ont transité via l'USEDA et la FDE80 qui ont présenté des opérations groupées. Pour l'Oise, la CCVBN<sup>(1)</sup> et la CAB<sup>(2)</sup> ont chargé leur mission Plan Climat de servir de relais. 8 dossiers de communes individuelles ont également été reçus.

Les actions retenues prévoient principalement :

- le changement des lampes à vapeur de mercure par des lampes sodium haute pression (moins puissantes, plus performantes) ou par des LED,
- la suppression des « boules dif-fusantes » pour des luminaires performants,
- la mise en place d'horloges astronomiques et la réduction des heures d'éclairage.

[moise.lefranc@ademe.fr](mailto:moise.lefranc@ademe.fr)

### Quelques chiffres :

- une aide de **1 930 000 €**
- 58,3 %** des maîtres d'ouvrages accompagnés
- rénovation de **5424** points lumineux (dont 327 luminaires boules)
- réduction de puissance de **374 kW**
- 1 170 MWh** d'économie d'énergie
- réduction de **187 t** de CO<sub>2</sub>.

(1) CCVBN : Communauté de communes de la Vallée Brèche et Noye

(2) CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## MAÎTRISER

# Un Bilan Carbone<sup>®</sup> pour la crèche de Boves



**Dans le cadre de l'appel à projets PREBAT\* 2010, la crèche de Boves avait été retenue pour être aidée financièrement dans ses travaux de réduction de la consommation énergétique de son bâtiment.**

**P**our atteindre les performances thermiques demandées, le choix constructif s'est porté vers une ossature bois. L'étude thermique, réalisée en amont des travaux, prévoyait une consommation énergétique de 75,2 kWh/m<sup>2</sup> par an, soit 46% plus performant que ce qu'impose la réglementation thermique.

Les performances thermiques du bâtiment sont là, mais qu'en est-il de son impact environnemental ?

Pour le mesurer, l'ADEME a réalisé une évaluation au moyen de la méthode du Bilan Carbone appliquée au bâtiment. Il s'agit de comptabiliser la somme des émissions de gaz à effet de serre (exprimée en équivalent CO<sub>2</sub>) pour toutes les étapes du cycle de vie du bâtiment (conception, construction, exploitation et déconstruction). Ici, l'accent a été mis sur la construction, phase prépondérante du Bilan Carbone.

## UTILISER LE BOIS POUR COMPENSER D'AUTRES ÉMISSIONS

L'impact environnemental pour cette étape a été évalué à **80 kg eq.CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>** pour une durée d'étude de 50 ans. L'utilisation massive du bois a permis de compenser fortement d'autres émissions.

À titre de comparaison, le même bâtiment construit en bloc béton

et béton cellulaire aurait eu respectivement un impact de **149 kg eq.CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>** et **172 kg eq.CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>**.

Le choix de menuiseries bois plutôt que PVC permet également d'éviter l'émission de **18 tonnes eq.CO<sub>2</sub>** sur ce projet (soit l'équivalent de 160 000 km parcourus en voiture).

De telles performances ont été possibles grâce à la volonté du maître d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre (le cabinet VIVARCHI), qui ont su choisir des solutions constructives limitant fortement l'impact du bâtiment sur l'environnement.

Après un an d'existence, il va être possible d'étudier la phase exploitation : émissions liées aux consommations énergétiques, aux déchets générés par l'activité du bâtiment ou aux déplacements des personnes... Un exemple à suivre pour les bâtiments de demain !

[pierre.hugon@ademe.fr](mailto:pierre.hugon@ademe.fr)  
[florent.dupuis@ademe.fr](mailto:florent.dupuis@ademe.fr)

\* PREBAT : Programme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Énergie dans les BÂTiments

## La géothermie en pleine réflexion à l'Institut LaSalle Beauvais



© LaSalle Beauvais

**Le campus de L'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, réparti sur 20 ha, compte 200 employés et 1500 élèves dont 800 logés sur place.**

Les infrastructures du campus comprennent les bureaux et salles communes, les salles de cours (dont 10 amphithéâtres), un réfectoire, des laboratoires et plates-formes de recherche, des serres, les logements étudiants et une ferme. Le projet Energie Géothermie Profonde (EGP) vise à exploiter pour le chauffage la géothermie profonde à l'aplomb de l'Institut selon un procédé original et non invasif pour le milieu. Il consiste à faire circuler un fluide caloporteur en circuit fermé, dans un système de forage à double ou simple tubage. En effet, le

contexte économique (prix et la raréfaction des hydrocarbures) encourage plus que jamais la recherche de solutions alternatives et/ou renouvelables.

Le procédé original envisagé, isolé du milieu géologique, est déjà viable et utilisé en sub-surface (moins de 100 m), mais inédit à grande profondeur. Il permet de s'affranchir de la présence d'un aquifère et d'être totalement « propre » : absence de pollution du milieu géologique et notamment des nappes phréatiques par pompage/réinjection. Cette opération a fait l'objet d'une aide pour le financement de l'étude de faisabilité (Fonds Chaleur et FEDER).

### UN CAMPUS RESPONSABLE

Ce projet s'inscrit dans la démarche globale de développement durable de LaSalle Beauvais, baptisée *programme VERT* (Valorisation Exemplarité Responsabilité Trans-mission), pour laquelle le campus a été récemment labellisé « Campus Responsable ». Ce projet très innovant vise d'abord à fournir une solution énergétique durable pour le chauffage, au moins pour le campus de LaSalle Beauvais, cohérente avec sa politique « verte ». Mais il intéresse aussi la ville de Beauvais, pour le chauffage des zones proches de l'Institut. Il présente également des opportunités techniques complémentaires

en matière de formation (étudiants et/ou professionnels), de recherche appliquée et d'échange avec le secteur industriel, permettant de le valoriser au maximum. Les suites du projet sont en cours de discussion mais montrent l'intérêt croissant pour un questionnement sur la géothermie en Région.

### UNE JOURNÉE DE SENSIBILISATION

C'est dans ce contexte qu'une journée de sensibilisation à la géothermie sera organisée à l'Institut LaSalle le 7 février 2013.

En partenariat avec l'Etat, la Région, l'ADEME, BRGM<sup>(1)</sup> et AFPG<sup>(2)</sup>, cette journée permettra de revenir sur le contexte et les enjeux de la géothermie, les différentes techniques et formes de captage et les dispositifs d'accompagnement qui existent. Elle se clôturera avec une table ronde sur des exemples régionaux de projets, réalisations géothermiques et les perspectives de développement régional.

[vincent.piboulevu@ademe.fr](mailto:vincent.piboulevu@ademe.fr)

- (1) Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- (2) Association française des professionnels de la géothermie

### à lire



**Étanchéité à l'air des bâtiments**  
ADEME / Régions Alsace, Franche-Comté, Bourgogne et Pays de la Loire  
- Juillet 2012

Un DVD et un guide à l'usage des professionnels détaillent les étapes clés de l'étanchéité à l'air, notamment en conception, à travers des témoignages de professionnels.



**Un air sain chez soi**  
Ademe - Novembre 2012  
Des solutions et des pratiques pour améliorer la qualité de l'air intérieur

[eugenie.bugni@ademe.fr](mailto:eugenie.bugni@ademe.fr)

## Opérations collectives « Energie » et « Bilan carbone » dans les entreprises

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le bilan carbone est obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés et, à ce titre, ne peut donc plus être soutenu financièrement.**

**N**éanmoins, l'ADEME avec le Conseil régional poursuivent l'accompagnement des opérations collectives pour les non-obligés qui représentent plus de 50% de la consommation énergétique des entreprises picardes. Dans ce cadre, 2 opérations collectives, l'une portée par la CCI Picardie\* et l'autre par la Maison des entreprises de la Thiérache\*\* ont été engagées en 2012 par 8 entreprises tous secteurs confondus.

### TRIER

## 460 000 picards expérimentent de nouvelles consignes de tri



**Depuis la création du dispositif de collecte sélective des emballages ménagers en France, la consigne de tri est limitée pour les emballages plastiques aux bouteilles et flacons.**

**A**vec les évolutions des emballages et des techniques, il paraît aujourd'hui techniquement envisageable

Par ailleurs, une opération collective « Energie » regroupant 6 entreprises\*\*\* a également été menée en partenariat avec le réseau des Chambres consulaires. Ces démarches consistent à faire un état des lieux des consommations d'énergie ou des émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité industrielle des entreprises volontaires.

### GÉNÉRER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Une fois l'état des lieux réalisé par site de production, les bureaux d'études sélectionnés accompagnent les entreprises dans la réalisation d'un plan d'action dont l'objectif est de générer des économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de



serre, tout en favorisant l'échange et le partage d'expériences entre entreprises. En matière d'énergie, les entreprises susceptibles d'aller plus loin dans la maîtrise de leurs consommations, pourront bénéficier d'un accompagnement dans la mise en place d'un système de management de l'énergie (ISO 50001).

[iman.bahmani@ademe.fr](mailto:iman.bahmani@ademe.fr)

\* Gerlon (80), Imprimerie Carré (80), Pastacorp (60), Cornilleau (60) - \*\* Kad, Oriol, Nespoli et West  
\*\*\* Clariant (60), SA Favi (80), Boutte SAS (80), GEA Westfalia (02), Bigard (80)

d'y ajouter la majorité des emballages rigides (pots, barquettes) et une partie des films souples. Cette extension des consignes de tri apparaît aujourd'hui environnementalement intéressante, et socialement attendue. Une période d'étude et d'expérimentation est engagée à l'échelle nationale depuis début 2012 pour une prise de décision en 2013 sur les conditions de la généralisation de l'extension des consignes.

### UNE PHASE D'EXPÉRIMENTATION

Cette phase comprend :

- ✦ un appel à projet auprès des industriels, opérateurs, et centres de tri pour développer les débouchés,
- ✦ des travaux sur la recyclabilité des emballages plastiques concernés par l'extension,
- ✦ des études complémentaires dont une étude sur l'adaptabilité

des centres de tri, l'expérimentation d'extension des consignes de tri par des « collectivités pilotes ».

Le programme des sites pilotes collectivités est conduit sous la responsabilité d'Eco-Emballages, avec un suivi exercé par la commission consultative d'agrément.

3,7 millions d'habitants sont concernés par cette expérimentation dont 460 000 en Picardie : habitants du SMVO\*, de la Communauté de communes de la Champagne Picardie et de deux communes de l'Aisne. Deux des centres de tri de Picardie (sur 51 en France) sont ainsi concernés : celui du SMVO à Villers-Saint-Paul, récemment modernisé, et ceux de Flavigny-le-Grand et Beaurain dans l'Aisne.

[sophie.rouat@ademe.fr](mailto:sophie.rouat@ademe.fr)

\* SMVO : Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise



## Les Espaces INFO→ÉNERGIE en Picardie, une expertise reconnue et des conseils qui ont du poids !

**L'ADEME révèle les résultats de l'évaluation sur l'activité de conseils des Espaces INFO→ÉNERGIE en Picardie.**

**L**a Picardie dispose d'un réseau de 8 Espaces Info→Energie et 15 conseillers répartis sur les 3 départements. Indépendants de tous circuits commerciaux, ces spécialistes aident les particuliers à faire les bons choix pour leur logement : chauffage, isolation, aides financières, énergies renouvelables.

Avec le soutien de la Région, l'ADEME a souhaité mener une évaluation sur la qualité des conseils, la satisfaction et le niveau de concrétisation d'actions par les particuliers, l'impact environnemental et les retombées économiques. 2 enquêtes téléphoniques ont donc été conduites au printemps dernier par le cabinet Galliléo Business Consulting auprès d'une soixantaine d'entreprises du bâtiment et plus de 600 particuliers ayant contacté les EIE de 2009 à 2011.

### DES RÉSULTATS TRÈS POSITIFS

✎ **la satisfaction des particuliers est excellente** et supérieure à celle évaluée sur l'ensemble des autres réseaux régionaux évalués à ce jour sur le territoire national. **88% des particuliers s'estiment satisfaits de leur contact avec l'EIE et surtout 65% s'estiment très satisfaits.** Côté professionnels, **90% des entreprises sont satisfaites de leurs contacts avec l'EIE.** L'item le plus satisfaisant est la **qualité technique des intervenants.** Cette satisfaction est d'autant plus notable puisque les entreprises concernées sont elles-mêmes à 80% des entreprises du bâtiment.

✎ **Un taux de passage à l'acte très bon : 53% des particuliers ont mené des travaux lourds,** et 28% prévoient de le

faire d'ici un an. Le passage à l'acte est également qualitatif : **le message « isolation avant changement de chauffage » est passé !** Pour 58% des particuliers, les travaux réalisés concernent l'isolation et pour 38% des particuliers, les travaux concernent le mode de chauffage, dont la moitié avait aussi engagé des travaux d'isolation. Dans l'échantillon des personnes ayant réalisé des travaux de chauffage (30%) la part des énergies évolue. La part du fioul passe de 44% à 5% après travaux. Ce recul se fait en faveur du bois et des pompes à chaleur dont la part triple.

✎ **Un impact économique très favorable pour la Région : le montant annuel des investissements** en travaux lourds générés par les contacts des EIE est **estimé à 50 millions d'euros/an de dépenses,** à 83% captés par des entreprises implantées en Picardie. En isolant, la part pour laquelle **les particuliers reconnaissent le rôle de l'EIE** (l'EIE a beaucoup ou assez contribué à la prise de décision dans 65% des cas), **l'impact est de 32,5 millions d'euros/an** soit 11 000 euros/contact.

✎ **Un impact environnemental significatif** : avec 4500 contacts/an sur le réseau EIE en moyenne, en tenant compte du taux de réalisation en investissements lourds, cela correspond à près de **5000 tep évitées/an et 8825 tonnes de CO<sub>2</sub>** (soit une moyenne de 2,1 tep et 3,7 tCO<sub>2</sub>/investissement).

Le réseau des EIE est donc conforté par ces résultats plus que satisfaisants et apparaît comme un acteur important pour accompagner l'ambitieux programme de rénovation énergétique du parc de logement.

[bertrand.veron@ademe.fr](mailto:bertrand.veron@ademe.fr)



JOURNÉE RÉGIONALE DE SENSIBILISATION À LA GÉOTHERMIE  
**Beauvais, le 07 février**  
Institut Polytechnique LaSalle  
03 22 45 18 90  
[www.afpg.asso.fr](http://www.afpg.asso.fr)

RÉSEAU D'ÉCHANGES TECHNIQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES  
**Amiens, le 28 mars**  
Chaufferie Bois en milieu rural  
**Amiens, le 16 mai**  
La problématique des déchets dans les PCET  
**Amiens, le 20 juin**  
Amélioration de la performance de l'éclairage public  
[www.ret-ademe-picardie.fr](http://www.ret-ademe-picardie.fr)  
03 22 45 19 19  
[chantal.besse@ademe.fr](mailto:chantal.besse@ademe.fr)

JOURNÉE TECHNIQUE ATEE  
**Verberie, le 14 mars**  
Transition énergétique et compétitivité : Réhabilitation thermique d'un bâtiment industriel, quelles retombées ?  
L'exemple de POCLAIN HYDRAULICS  
03 22 45 19 18  
[genevieve.delattre@ademe.fr](mailto:genevieve.delattre@ademe.fr)

RETOURS D'EXPÉRIENCE ET VISITES DE SITES PILOTES DE GESTION AUTONOME DES DÉCHETS ORGANIQUES PAR COMPOSTAGE, DANS LA SOMME  
**5 février, 14 mai**  
**17 septembre**  
03 22 45 19 19  
[chantal.besse@ademe.fr](mailto:chantal.besse@ademe.fr)

14<sup>èmes</sup> ASSISES NATIONALES DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE L'AIR  
**Grenoble, du 29 au 31 janvier**  
[www.assises-energie.net](http://www.assises-energie.net)